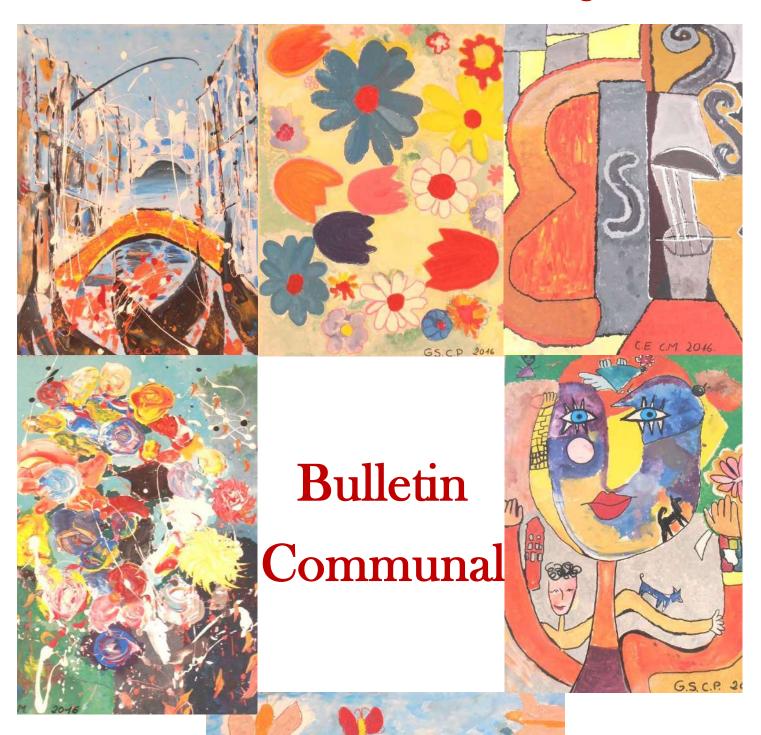
# Saint-André-de-Najac



Année

2017

### **SOMMAIRE**

Le Mot du Maire			p.3 et 4
AU CONSEIL MUNICIPAL			p.5 à 16
- Voirie: travaux 2017			p.5
- Bâtiments : construction d'u	ne vérenda a	au « Mont Le Viaur »	p.6
- Vie Scolaire			p.7
- Mouvement de Personnel	: embauch	e d'un agent d'entretien	p.8
- Informations Diverses :	- Internet	t : Montée en Débit /avancement des travaux	p.9
	- Opératio	on zérophyto	p.10
	- Nouveau	uté « une cabane à livres »/Recensement de la population	p.11
	- Distribut	tion de sacs poubelles	p.12
	- Démarc	ches administratives en mairie	p.13 à 16
LA VIE DANS LA COMMUNE			p.17 à 34
- La Vie des Associations Lo	cales :	- APE (Association des Parents d'Élèves)	p.17
		- Comité des Fêtes	p.18-19
		- Société de chasse	p.20-21
		- Notre Dame de Laval	p.22-23
		- Fil Andréen	p.24-25
		- Gymnastique Volontaire	p.26
		- Randonnées	p.26
		- FNACA	p.27
		- Le repas du Téléthon	p.28
- État Civil			p.29
- Le Mot des Pompiers de L	aguépie		p.30
- Installation	•		p.30
- Fêtes de village/Repas des	s voisins		p.31 à 33
- Animation dans la commu	ne		p.34

### Responsable de la réalisation du bulletin : Anne DÉLÉRIS

En couverture : Dessins réalisés par les enfants de l'école en 2016, en atelier périscolaire, en collaboration avec Nadine Lacomme Affichés à la salle des fêtes et à la cantine



St Andréennes, St Andréens, Chers administrés et amis,

Une année vient de se terminer, une autre commence, c'est le moment choisi pour l'édition de ce bulletin communal. C'est maintenant une tradition et c'est toujours avec grand plaisir que je viens vous retrouver à cette occasion.

En ce début d'année, je voudrais tout d'abord, avec l'ensemble de mon conseil municipal et les employés communaux, présenter à chacune et chacun d'entre vous nos meilleurs vœux de joie, bonheur et surtout une bonne santé.

Nos premières pensées vont vers nos concitoyens frappés par des épreuves de la vie, maladie, dépendance, isolement ou encore le chômage, en leur souhaitant beaucoup de courage et que cette nouvelle année soit bien meilleure pour eux.

2017 a été une année de profonds changements avec l'élection présidentielle et les législatives. Les divers partis qui ont marqué ces dernières décennies sont désormais remplacés par un courant nouveau. Souhaitons au nouveau Chef d'Etat, Emmanuel Macron, plein succès dans sa mission.

Cette nouvelle donne politique ne sera visiblement pas neutre pour nos collectivités ; après les dix milliards d'économies imposés par le précédent gouvernement, c'est treize milliards d'économies supplémentaires qui sont sollicitée et ce ne sera certainement pas sans incidences dans nos petites communes. Dans ce contexte économique difficile, nous devons rester très prudents.

Notre nouvelle Communauté de Commune du Grand Villefranchois se met en place petit à petit. C'est un travail fastidieux qui avance doucement. Cette intercommunalité doit être un outil au service des communes membres, elle doit être la source d'économies. Nos communes vont et doivent rester des lieux de vie et d'épanouissement. Bien vivre ensemble, c'est partager des valeurs, des projets, des moments de vie ordinaires. C'est tout simplement appartenir à une communauté qui choisit et maitrise son destin et c'est dans cet esprit que nous œuvrons. Je ne m'étendrais pas sur ce sujet car vous allez recevoir prochainement un bulletin d'information de la communauté qui vous donnera plus de détails.

Sur les espaces publics, la loi nous interdit l'utilisation de pesticides et produits phytosanitaires à l'exception des cimetières. Il faudra donc apprendre à gérer autrement tous ces espaces et peut être accepter de voir pousser ci et là un peu d'herbe.

Les travaux 2017 se sont réalisés comme prévu : en voirie, le programme, qui vous sera détaillé plus loin, a bénéficié d'une aide de l'Etat de 25% dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ; en bâtiment, la construction des 4 logements de la Résidence de l'Oratoire lancée en 2016 s'est terminée comme prévu et ces logements sont loués et occupés depuis le printemps 2017.

Une véranda a été installée au « Relais Mont Le Viaur », extension souhaitée par nos gérants afin de proposer un espace amélioré pour les petits déjeuners des clients de l'hôtel. Elle permettra également d'offrir une salle indépendante pour l'organisation de séminaires ou de réunions.

En matière de télécommunication, le haut débit arrive avec le réseau fibre optique, l'armoire de St André a été installée en septembre et la connexion des abonnés est en cours. Quant à l'armoire de Roussijac, elle devrait être posée ces jours-ci et la connexion des abonnés est prévue pour le mois de juin.

Le recensement de la population sur notre commune va être réalisé cette année comme tous les 5 ans. Anne-Marie MÉDAL a été désignée comme agent recenseur et va effectuer ce travail qui vient de commencer et va se poursuivre jusqu'au 17 février. Elle vous rendra visite. Réservez-lui le meilleur accueil. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Plus la commune est peuplée, plus la participation de l'Etat est importante, d'où l'intérêt de n'oublier personne.

Avant de terminer, je veux remercier tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce bulletin mais également tous les bénévoles qui œuvrent dans les diverses associations de la commune, remercier l'ensemble des élus et les membres du personnel communal pour le sérieux et le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur tâche.

Je veux également souhaiter la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui ont rejoint notre village en venant s'y installer cette année.

Enfin, à tous bonne et heureuse année 2018. Profitez de votre village et n'hésitez pas à venir prêter main forte à toutes nos associations qui l'animent et le font vivre.

Le Maire, André DALET

### **AU CONSEIL MUNICIPAL**



### Voirie

Le programme 2017 a été réalisé cet automne comme prévu.

Après une consultation d'entreprises effectuée en juin, c'est l'entreprise STR (St André de Najac) qui a été retenue pour les travaux de préparation, dérasement des banquettes, curage des fossés mais également élargissement et renforcement de chaussée avec réfection d'un aqueduc et réalisation d'un drain sur la voie communale N° 3 de Béteille vers La Borie de Rouergue. Le tout pour un montant de 33 445€HT

Pour les travaux de reprofilage et de revêtement, c'est l'entreprise ETPL et V (Capdenac) qui a été retenue, dont le détail ci-dessous :

- voie communale de Béteille à la RD 922 (abribus)	1 325ml	23 636.00 €HT
- voie communale de La Fage ( de Béteille à Carbonnier)	915ml	15 417.00€HT
- voie communale de La Sarrie au pont de La Serène	400ml	3 625.00€HT
- voie communale de Lauzéral	592ml	4 642.00€HT
- voie communale de L'Homp	360ml	2 399.00€HT
- Village du Pradel		3 480.00€HT
- Raccordement du lotissement de l'Oratoire		2 226.00€HT

Soit un montant total de 88 870.00€ HT

A noter que l'entreprise a réalisé gratuitement la réfection de la voie communale de « La Sarrie » au « Chemin Grand », cette chaussée s'étant dégradée nous semblait t'il prématurément.

Pour ces travaux, la commune a reçu une aide DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de l'Etat de 25% du montant des travaux HT soit 22 218€.

# <u>Bâtiments</u>

### Construction d'une véranda au « Mont Le Viaur »

A la demande des époux Balard, la mairie a accepté d'agrandir le restaurant en réalisant une véranda à l'arrière du bâtiment, afin de les accompagner dans leurs besoins de développement.

(pour rappel, la mairie est propriétaire du bâtiment)

Le but :  $\rightarrow$  c'est une salle pour servir les petits déjeuners

→ on peut y faire des séminaires, des réunions

Surface: 37 M2

<u>Coût des travaux</u>: **55 018.70 HT**, compensé par une augmentation de loyer.







Les entreprises qui ont travaillé pour réaliser ces travaux sont :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
Terrassement/Maçonnerie	LOUPIAS Jérôme	4 981.20
Véranda	EXTEND	43 500.00
Carrelage	PHALIP	3 383.50
Chauffage	REGOURD Stéphane	3 154.00

### Vie Scolaire



Classe maternelle





- 11 élèves dans la classe des maternelles, qui ont Mme Véronique Barthelemy comme enseignante.
- 15 élèves dans la classe des élémentaires, qui ont Melle Aurore Abadia-Pujol comme enseignante qui assure également le poste de direction.

Dans leurs missions les deux enseignantes sont aidées par deux ATSEM.

Une garderie fonctionne dès 8h30 jusqu'à 9h et le soir de 16h30 à 18h. Pour le service de garderie une participation familiale est demandée.

A la rentrée de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires avait été mis en place, l'organisation de la semaine scolaire était passée de 4 jours à 4.5 jours. Depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire est repassée sur 4 jours suite à une demande par dérogation rendu possible grâce au décret du 27 juin 2017.

Les enfants ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les repas sont préparés sur place. Leurs prix est de 3.35 € pour l'année 2017.

# **Mouvement de Personnel**



Monsieur MADI Sartaoui a souhaité mettre fin à son contrat pour convenance personnelle.

Pour lui succéder, après appel à candidature, c'est Monsieur BARRET Ludovic qui a été choisi.

Il est donc rentré dans notre collectivité le 18/04/17 pour un contrat de 1 an qui pourra être renouvelé si tout se passe bien.

Son travail sera polyvalent : voirie, espaces verts, entretien bâtiments.

Nous lui souhaitons une parfaite adaptation chez nous.



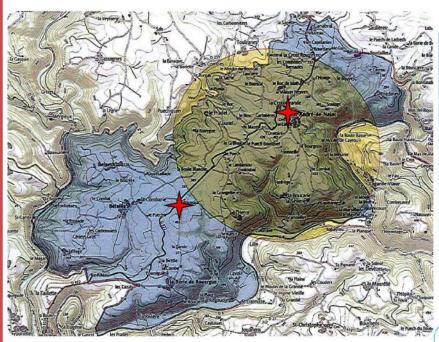
### **Informations Diverses**

### Internet : Montée en Débit / Avancement des travaux

<u>Rappel:</u> Pose d'un câble à fibre optique du Centre Télécom jusqu'à 2 sous-répartiteurs pour augmenter le débit (voir bulletin 2016 p.14).

#### - AUTOUR DU BOURG de St André (zone jaune sur la carte) :

L'armoire où se trouvent les équipements actifs a été installée en septembre 2017. La connexion des abonnés s'est faite à partir du 16/01/2018. En fonction de votre éloignement de l'armoire, votre débit internet sera nettement amélioré.



Lieu où sont installées les sous-répartiteurs et les armoires

### **COMMENT FAIRE?**

Pour bénéficier de cette amélioration, vous devez appeler le service client de votre opérateur pour « mettre à jour votre abonnement » en lui demandant «de vérifier l'ouverture de votre abonnement aux services haut débit ».

L'opérateur vérifiera la compatibilité de votre box avec la montée en débit et ouvrira à distance les services haut débit. Dans certains cas, vous pouvez être amené à changer de box.

Pour joindre le service clients :

•Orange 3900 (3901 pour les pro)

•Free 1044

Bouygues 1064SFR 1023

# AA QUEL PRIX ?

L'appel vers l'opérateur est gratuit. Toutes les démarches sont gratuites même si un changement de box est nécessaire.

#### - AUTOUR du site de ROUSSIJAC :

- \* Installation de l'armoire en janvier 2018,
- \* Connexion des abonnés prévue pour le mois de juin 2018, un peu de retard...

#### - TRÈS HAUT DÉBIT FIBRE OPTIQUE :

- \* Prévu pour 2021/2022,
- \* Fibre 100% amenée jusqu'à l'usager.

Pour tout contact 05.65.73.31.60

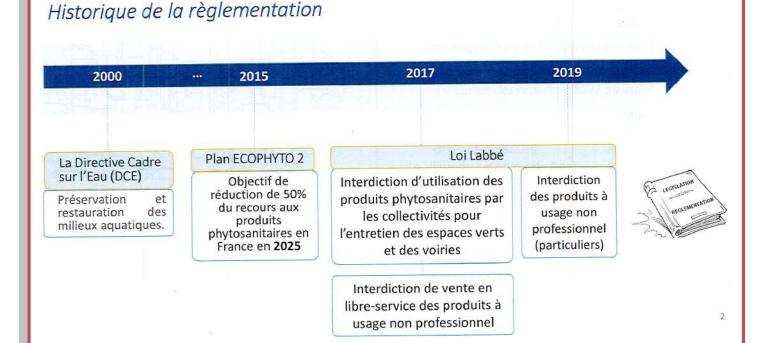
www.sieda.fr

(Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron)

### Opération « Zéro phyto »

A partir du 1er janvier 2017, la loi impose aux communes de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et voiries.

Fini le « Round-up » et autres produits si pratiques pour nettoyer chaussées, vieux trottoirs, terrain de pétanque, cimetière...



Les collectivités se doivent d'être une vitrine de politiques durables en utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Des mesures préventives sont préconisées : paillage, couvre-sol ainsi que d'autres stratégies d'intervention différentes comme le désherbage thermique.

Du matériel alternatif (désherbage mécanique et thermique...) subventionné sera probablement acheté en 2018. Pour en bénéficier, la commune devra s'engager à traiter de cette manière les cimetières.

Ces pratiques nouvelles sont coûteuses en temps.

Les services municipaux sont déjà beaucoup sollicités de par ailleurs (entretien, bâtiments communaux, logements communaux, fossés, élagage, assainissement collectif).

Enlever les « mauvaises herbes » devant chez soi, ramasser un papier jeté sur la voie publique, tondre ou balayer son trottoir, voir le fleurir, doivent redevenir l'affaire de chacun. C'est l'engagement personnel au côté de l'action publique.

### Nouveauté « une cabane à livres »

« Une cabane à livres » va bientôt voir le jour sur notre commune de St André de Najac, au lieu dit « La Croix Grande » sous l'auvent de l'agence postale.

Cette cabane permettra à tout le monde (même hors commune, vacanciers, voyageur itinérants,...) gratuitement de prendre et déposer des livres. Dédiée autant aux enfants qu'aux adultes cette « bibliothèque de rue » ne demandera qu'à étoffer ses étagères afin que l'offre soit plus diversifiée. Alors il ne faudra pas hésiter à emporter, partager et échanger les livres dans la cabane.

Une belle façon de donner plusieurs vies à un livre, de mettre la lecture à la portée de chacun et de faire circuler la littérature pour tous !





Pour toute information, contacter Amélie MATHA à l'agence postale.

### Recensement de la population

Il aura lieu en janvier 2018.

Anne-Marie MÉDAL a été désignée « Agent Recenseur ». Elle contactera tous les habitants de la commune.

### Distribution de sacs poubelles

Communauté de Communes Grand Villefranchois

À compter de cette année, la communauté de communes du Grand Villefranchois a décidé de fournir à chaque foyer résidant sur son territoire les sacs poubelles noirs pour les déchets ménagers et jaunes pour le tri sélectif.

La distribution de ces sacs, dont le nombre varie selon la composition de chaque foyer, a été effectuée à domicile le **09 octobre 2017** par un agent municipal. Cette distribution sera réitérée en 2018.

Vous le savez, le tri sélectif de nos déchets est un geste important et bénéfique pour notre planète! En triant quotidiennement nos emballages, nous favorisons leur recyclage, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et d'économiser de l'énergie.

Trop d'erreurs de tri engendrent de la matière perdue! En effet si l'éboueur recense trop d'erreurs il peut refuser de ramasser cette poubelle de recyclage qui sera alors collectée avec les autres ordures ménagères. Le tout ira à la décharge ou l'incinérateur et de la matière qui aurait pu être recyclée ne le sera pas. Il en est de même au centre de tri où tout le contenu d'une benne pourrait être gâché!

Les erreurs de tri rendent également la facture plus salée car le cycle du recyclage s'en retrouve perturbé. Trier on y a donc tous à y gagner !

Il en va donc à chacun de s'informer et de faire au mieux.



Nous vous rappelons que seuls les déchets déposés dans un <u>sac jaune</u>, fourni par la mairie ou directement dans le conteneur de tri, pourront être recyclés.



Quant aux ordures ménagères, elles doivent être déposées dans un <u>sac noir</u>, dans le bac des ordures ménagères.

#### /!\ Pas de sacs noirs

#### <u>Prochaines dates de distribution de composteurs pour le premier semestre 2018</u>

Les distributions ont lieu :

De 13h00 à 17h00,

Zone industrielle des Gravasses

(à côté de la Recyclerie du Rouergue)

Rue Gabriel SOULIE

12200 Villefranche de Rouergue

Les personnes intéressées doivent se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Participation aux frais : 15 euros

**Lundi 12 février** 

Lundi 12 mars

Lundi 9 avril

Lundi 14 mai

Lundi 18 juin



Composteur en bois non traité de 400L.

# <u>Démarches Administratives en Mairie</u>

### <u>État civil</u>



Pièces Administratives	Pièces à Fournir	Informations
Acte de Reconnaissance	Pièce d'identité du père et de la mère	Au sein d'un couple non marié, la filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant). Le père (comme la mère) peut reconnaître son enfant avant la naissance.  L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné. L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.
Copie Acte de Naissance	Date de naissance, nom, prénom(s) + noms et prénoms des parents.	Un acte de naissance peut donner lieu à la délivrance de 3 documents différents : la copie intégrale, l'extrait avec filiation et l'extrait sans filiation. Les conditions de délivrance dépendent de la nature du document que vous demandez. Les démarches pour l'obtenir varient en fonction du lieu de naissance de la personne concernée par l'acte.
Demande de Célébration de Mariage	Dossier à retirer à la mairie du lieu du mariage ; Copies intégrales de moins de trois mois à la date du mariage, des actes de naissance des époux et s'il y a lieu des enfants à légitimer.	Au moins un des futurs époux doit être domicilié dans la commune du lieu du mariage.
Copie Acte de Mariage	Date de mariage, noms et prénoms des époux et noms et prénoms de leurs parents.	
PACS (Pacte Civil de Solidarité)	-Convention de Pacs -Déclaration conjointe d'un PACS et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune -Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois -Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)	-doivent être majeurs,
Déclaration de Décès	-une pièce prouvant son identité, -le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie, -toute autre pièce concernant le défunt : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage, passeport,	La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation. À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un acte de décès. En cas de décès à l'hôpital, dans une clinique ou dans une maison de retraite, l'établissement peut éventuellement se charger de la déclaration de décès.
Copie Acte de Décès	Date du décès, nom (nom de jeune fille), prénom (s)	Toute personne peut demander un acte de décès, sans justification particulière.
Concession Cimetière		Concession perpétuelle de 2.5m2 (112.50€) ou 5m2 (225.00€), frais d'enregistrement de 25.00€

Pièces Administratives	Pièces à Fournir	Informations
Livret de Famille	Livret de Famille	Mis à jour par la mairie où a été établi l'acte d'état-civil  Il est ainsi mis à jour en diverses occasions comme :  -la naissance ou l'adoption d'un nouvel enfant  -le mariage d'un couple avec enfant(s) disposant déjà d'un livret de famille  -le décès de l'un des conjoints, d'un enfant ou d'un parent  -un divorce ou une séparation de corps  Si vous avez perdu votre livret de famille original, ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander à ce qu'un second livret de famille (un duplicata) vous soit délivré.
Changement de Prénom	Justifier de votre identité et de votre résidence :  -une copie intégrale originale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois ;  -une pièce d'identité originale en cours de validité ;  -un justificatif de domicile récent.  Justifier l'intérêt légitime de votre demande :  Vous devrez remettre à l'officier de l'état civil l'ensemble des actes concernés par le changement de prénom, dans le cas où celui-ci serait accepté.  Suivant votre situation, vous devrez produire les copies intégrales originales des actes suivants :  -votre acte de mariage ;  -l'acte de naissance de votre époux(se) ou partenaire de Pacs ;	Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime.  La décision est inscrite sur le registre de l'état-civil.  Une fois l'acte de naissance mis à jour, il est possible de modifier ses titres d'identité.

#### <u>Identité</u>



Pièces Administratives	Pièces à Fournir	Informations
Carte Identité	Pour connaitre les pièces à fournir, contacter la mairie où vous irez déposer votre dossier ou rendez-vous sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810	Depuis le 07 mars 2017, par arrêté préfectoral, les cartes d'identité ne seront plus prises en charge à la mairie de St André.La procédure étant désormais "déterritorialisée", vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle mairie française équipée pour le recueil des données personnelles.Il est possible de se rendre dans une autre mairie (Villefranche de Rouergue, Rieupeyroux. Selon la mairie choisie, il est parfois obligatoire de prendre rendezvous.
Passeport	Pour connaitre les pièces à fournir, contacter la mairie où vous irez déposer votre dossier ou rendez-vous sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810	Depuis le passage au passeport biométrique, la Mairie de St André ne délivre plus de passeport. Vous pouvez vous adresser ou prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Villefranche de Rouergue.
Légalisation de Signature	-la pièce à légaliser ; -une pièce d'identité sur laquelle figure votre signa- ture.	La légalisation d'une signature vous permet de faire au- thentifier votre propre signature sur des actes sous seing privé. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

#### Vie Citoyenne



Pièces Administratives	Pièces à Fournir	Informations
Recensement Citoyen	Livret de Famille et Carte Nationale d'Identité	Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.
Inscription Liste Électorale	Pièce d'identité et justificatif de domicile.	Si vous venez d'emménager à St André: vous pouvez venir au secrétariat vous inscrire sur la liste électorale.  Si vous avez 18 ans : vous serez inscrit d'office sur la liste électorale automatiquement si vous avez effectué votre recensement militaire lors de vos 16 ans.
Attestation d'Accueil en faveur des étrangers (remplace le certificat d'hé- bergement)	Le demandeur doit présenter les originaux des pièces suivantes:  -un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),  -un document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs (comme un titre de propriété ou un bail locatif), -un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou quittance de loyer), -tout document justifiant ses ressources (3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition), -tout document sur sa capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement (en termes de superficie, de sécurité, de salubrité et de confort du logement), -un ou plusieurs timbres fiscaux pour un montant de 30 €, -si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant.	Un étranger, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie.

Pièces Administratives	Pièces à Fournir	Informations
	Se munir du numéro de passeport du ou des visi- teurs, qui doit être inscrit sur le formulaire.	
Autorisation de sortie de territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	-Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport -Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire -Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale	Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST.

### <u>Urbanisme</u>



Pièces Administratives	Pièces à Fournir	Informations
Cadastre		Vous pouvez venir consulter le cadastre, demander un relevé de propriété, chercher un n°de parcelle, une adresse, un propriétaire.
Permis de Construire	Formulaire Cerfa n°13406*06	La grande majorité des travaux d'ampleur importante (maison, lotissement) nécessitent un permis de construire. Il existe deux types de chantiers sujets à une demande de permis de construire :  -Les travaux pour une nouvelle construction -Les travaux sur une construction déjà existante
Déclaration Préalable de Travaux	Formulaire Cerfa n°13703*06	Pour tous vos travaux et constructions de faible importance (garage, mur, ravalement de façade), la déclaration préalable de travaux est le plus souvent la bonne solution. Elle concerne les travaux suivants :  -Construction et travaux liés à une construction existante, créant une surface de plancher ou emprise au sol entre 5 et 20 m². Dans le cas d'une zone couverte par un PLU ou POS (plan d'occupation des sols), la surface peut être portée à 40 m².  -Construction d'une piscine dont la superficie est inférieure ou égale à 100 m² sans couverture, ou avec une couverture supérieure à 1,80m  -Construction d'un mur dont la hauteur égale ou dépasse 2m au dessus du sol  -Les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (nouvelle peinture, installation ou remplacement de fenêtre ou porte)  -Ravalement de façade nécessitant une protection particulière (zone protégée, bâtiment protégé)  -Transformation d'un local sans modification de la structure ou de la façade (un commerce transformé en maison, un garage transformé en habitation  -Division foncière afin de séparer des lots

### LA VIE DANS LA COMMUNE

### La Vie des Associations

### Association des Parents d'Élèves

L'A.P.E est l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique primaire et maternelle de Saint- André-de-Najac. Elle est constituée de parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour que les enfants puissent bénéficier directement des manifestations qu'elle organise :

- pot d'accueil des nouvelles familles à la rentrée de septembre,
- 6 concours de belote ouverts à tous le deuxième vendredi de chaque mois d'octobre à mars,
- <u>Après-midi crêpes et jeux de société</u> ( Belote, scrabble, Monopoly, Dobble...pour la Chandeleur le <u>dimanche 4 février 2018</u> ouvert à tous à la salle des fêtes,
  - sortie familiale de fin d'année,
  - randonnée au printemps,
- participation à l'organisation d'un spectacle de Noël et d'un Carnaval en partenariat avec l'A.S.C.B.R. et les A.P.E/A.P.E.L. du Canton.

Ces actions permettent de créer du lien entre les familles mais aussi pour certaines au sein du village (concours de belote, Chandeleur) et de récolter des fonds qui seront directement profitables aux enfants car ils subventionnent une partie des projets proposés par les enseignants (piscine, cinéma, spectacles, voyage scolaire tous les deux ans ou autres sorties pédagogiques diverses ainsi que l'achat de matériel en fonction des besoins).

Tout au long de l'année et dans une bonne ambiance les parents volontaires sont invités à venir participer aux réunions pour l'organisation et la préparation des diverses manifestations et actions. Tous les parents peuvent se rendre à ces réunions pour apporter leurs idées et leurs suggestions.

Pour l'année scolaire 2016-2017 l'A.P.E. a pu verser à la coopérative scolaire, suivant les besoins de l'équipe pédagogique, la somme de : 2400 euros, grâce la motivation de ses bénévoles et aux participants aux manifestions organisées que nous remercions vivement.



### Comité des Fêtes

#### \*\* <u>La Fête :</u>

Cette année la fête s'est déroulée le weekend du 4, 5 et 6 août.

La fête a commencé dès le vendredi soir avec apéro-bandas animé par « La Banda Bono ». Cette nouvelle animation couplée à la vente de saucisses-frites a réuni de nombreuses personnes. La fête s'est poursuivie le samedi soir avec l'orchestre « JACQUES GRANIÉ » et un grand feu d'artifice pour les 40 ans du Comité. Le feu d'artifice nous a été offert par la FCFOC ( Fédération Festivals Carnavals et Catalogne), prix d'encouragement remis par Mr Lallee, vice-président, lors de la cérémonie des vœux le 22/01/17 en présence de Mr André AT, conseiller territorial. Les festivités du dimanche ont débuté par le traditionnel déjeuner aux tripoux au Mont-le-Viaur, suivi de la messe et du dépôt de gerbe au monument aux morts. Les habitants de la commune se sont ensuite réunis pour partager l'habituel apéritif offert. L'après-midi, les joueurs de pétanque ont pu s'exercer lors du concours en doublette. Le début de soirée fût animé par la chorale « Au bord du Viaur » et une démonstration de danse en ligne. Enfin, ce weekend de festivités s'est terminé avec l'incontournable repas « Aligot-Veau d'Aveyron » animé par l'orchestre « Christian Luc ».

Le comité tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette fête 2017!

#### \*\* Halloween:

Le Comité des Fêtes a organisé une soirée Halloween pour les enfants du Village le samedi 4/11/17.

Une quinzaine d'enfants accompagnés de leurs parents et des jeunes du Comité se sont réunis en fin d'après midi pour faire la chasse aux bonbons dans le centre du village, à La Borie et à Béteille avant de partager un repas convivial le soir.



Le comité remercie

l'ensemble des habitants pour leur participation (bonbons et décorations).

#### \*\* Composition du bureau :

Co-présidents : Laurent Déléris et Solène Broc

Trésorière : Laurie Mercadier Secrétaire : Dorian Mercadier Vice-secrétaire : Axelle Puechberty

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018 et vous donnons rendez-vous le weekend du 3. 4 et 5 août 2018 !



### Société de Chasse « Diane Saint Andréenne »

#### **SAISON 2017/2018**

Cette année l'association compte 36 chasseurs, chiffre en baisse régulière depuis plusieurs années. La conséquence est que nous avons du mal à réunir le nombre réglementaire de chasseurs pour les battues qui sont de 6 minimum en semaine et de 10 le week-end.

L'ouverture générale s'est déroulée le 10 septembre 2017 et se terminera le 31 janvier 2018. Nous avons une dérogation pour chasser le sanglier en battue jusqu'à fin février.

#### Les jours de chasse sont les lundis, mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Sur la commune nous avons 3 gardes assermentés qui peuvent s'occuper des nuisibles toute l'année.

Pour la saison 2016/2017 nous avons prélevé :

- 50 sangliers
- 60 chevreuils
- 24 renards

#### **RÈGLEMENTATION**

Le chevreuil est nombreux sur la commune, nous avons obtenu 60 bracelets pour la saison. Sachant qu'il n'a pas de prédateur il est impératif de contrôler cette population. Il peut être tiré au plomb (n°1ou 2) ou par balle.

Le sanglier et le chevreuil sont chassés en battue. Le sanglier lui n'est chassé qu'à la balle.

Nous avons le droit de prélever cette année 3 cervidés, le sanglier et le renard ne sont pas soumis à une réglementation des prélèvements.

La population de lièvres étant stable il nous a été attribué 1 bracelet par chasseur.

Les armes utilisées sont la carabine et le fusil. L'arc de chasse est aussi autorisé avec formation spéciale.

La chasse du petit gibier est réglementée par décret préfectoral.

#### **SÉCURITÉ**

Notre souci principal est de prévenir les accidents. Pour minimiser les risques avant chaque battue nous nous réunissons pour rappeler les règles de sécurité et présenter le déroulement de la battue. Nous imposons à chaque chasseur de se rendre au poste avec son arme dans le fourreau.

C'est le chef de battue qui prend en charge la responsabilité du déroulement de la battue et fait respecter le règlement. (Pour être chef de battue il faut suivre une formation dispensée par la fédération départementale des chasseurs. A l'issu un agrément lui est délivré pour 6 ans). Ensuite des chefs de lignes sont désignés. Ce sont eux qui placent sur le terrain avec précision les chasseurs, leur donnent la zone et angles de tir.

Tous les tirs doivent être obligatoirement " fichant" c'est à dire que même si l'on manque la cible la balle doit percuter la terre pour éviter tout accident (balle perdue). Il est clair qu'avant de tirer, le gibier doit être identifié avec certitude.

Lors d'une battue nous faisons tout pour être au maximum visible par la population. Pour cela nous nous équipons de tenue fluorescente. Lorsque cela est possible nous installons des pancartes pour indiquer qu'une battue est en cours.

Nous sommes aussi sensibilisés régulièrement par la fédération des chasseurs de l'Aveyron sur la sécurité et le respect des règles de chasse. Nous travaillons en étroite collaboration avec leurs services dans le but d'éviter tout incident de chasse mais aussi de contrôler le plus efficacement possible le développement du gibier en vue de limiter les dégâts sur les cultures.

#### **NOUS CONTRIBUONS AUSSI AU REPEUPLEMENT DU PETIT GIBIER**

Pour cela nous avons effectué des lâchés à différents endroits de la commune :

- 2 lâchés de faisans, 60 au total.
- 1 lâché de 90 perdrix rouges.

#### LA SOCIETE DE CHASSE EST AUSSI ACTRICE DE LA VIE LOCALE

Les chasseurs offrent du gibier à différentes structures :

- -Association des parents d'élèves
- Association du 3ème âge (le fil andréen)
- Téléthon

Les chasseurs donnent aussi une part aux propriétaires qui nous octroient l'autorisation de chasser sur leurs terres pour protéger leurs cultures.

#### **BUREAU**

Président: Mr Bertrand Dominique

<u>Trésorier</u> : Mr Gitard Olivier <u>Secrétaire</u> : Mr Dalet Julien

#### **REPAS DE FIN DE SAISON**

Nous comptons sur votre présence le Dimanche 4 mars à midi avec de nombreux lots de gibier à gagner.

Réservation au 06-17-31-36-70.

### Notre Dame de Laval

Notre association continue, avec cette année 2017 : 39 membres et seulement une dizaine de bénévoles .

Les temps forts de la vie de Notre Dame ont été :

- les ouvertures des dimanches d'été
- le concert du festival du Viaur : ce jour là, le 5 août, 140 auditeurs ont rempli la chapelle pour le groupe des polyphonies corses.

Pour le weekend du patrimoine, 14 personnes seulement ; peut être l'usure de la formule .....

Nous reprenons l'ouverture de la chapelle pour présenter la crèche, toujours renouvelée avec art par les bénévoles .

L'évènement de cette année 2017 a été le décès de Danielle Barria Serres. Elle repose depuis le 17 mars dans le petit cimetière de Laval, près de sa maison et à l'ombre du clocher de Notre Dame pour laquelle elle avait tant œuvré.

En 1993, elle crée l'association et commence avec tous les intervenants, et en particulier la municipalité qui sera maitre d'œuvre, la restauration de la chapelle abandonnée et délabrée. Les retables seront inscrits la même année. Grâce à sa ténacité et à sa rigueur scientifique, la restauration est menée à son terme en 10 ans. Elle savait motiver le groupe des bénévoles pour avancer toujours dans une bonne ambiance que nous n'oublierons pas. En 1997, elle s'attaque à la rédaction du petit livre intitulé : « Au fil des siècles Laval et sa communauté ». Avec l'aide de Jean Louis Degas, pour la partie historique et de quelques amis correcteurs et fournisseurs de documents, le livret achevé sera vendu pour aider à terminer la restauration. Il restera dans la bibliothèque de nos familles un témoignage écrit de la fin du 20ème siècle .

Maintenant, l'association Notre Dame de Laval va continuer bien humblement à faire vivre la chapelle, à assurer son entretien et à y accueillir visiteurs et pèlerins .

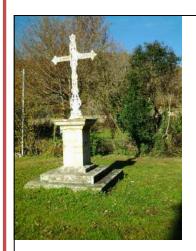
### « Les croix de nos chemins autour de Laval »:

- Dans la côte qui descend de La Borie : la croix de Toulsane (où Toulzane ), sur le tournant du même nom.

Ce mot de l'ancien occitan « Tolosa » signifie peut être la Toulousaine, une épouse du Seigneur de Laguépie, Pons de Gourdon, qui venait visiter les vignes qu' il possédait dans cette vallée. Cet endroit très abrité, en plein sud, est propice à la culture de la vigne et des fruits. Madame avait t'elle fait bâtir cette croix de fonte sur son socle de pierre pour s' y recueillir ?

Mais tout n'était pas beau et glamour en ce temps là non plus. On trouve dans une liste des habitants de la Borie un « Tranier » dit Poncet de son sobriquet. Sans doute un bâtard du Seigneur Pons et peut être un ancêtre d'une famille actuelle de La Borie!





- La croix de la place de Laval : tout à fait caractéristique des croix de mission du 19ème siècle, quasiment semblable à la croix de la place de La Borie.

- La croix du Gayrol : moderne, en fer, scellée sur une meude pierre offerte par la famille Mercadier de Laval.

Elle a été installée et inaugurée en 2004 par Monseigneur Bellino Ghirard, en visite pastorale à Laval, dans le petit jardin de la famille du Gayrol. C'est sa situation à la limite de 3 départements qui nous fait penser à la croix des 3 évêques, dans le Nord Aveyron. Mais chez nous, la vrai limite entre l'Aveyron, le Tarn et Tarn et Garonne est située au milieu du Viaur.



Ιe

Ιe

Marie-Thérèse ANDRIEU

### Le Fil Andréen déroule son activité

Le rôle d'un fil, c'est de maintenir des liens dans la continuité des saisons précédentes mais c'est aussi l'occasion de rompre l'isolement, d'éviter la solitude par les rencontres et de garder un lien social ou simplement de communiquer. L'association est ouverte à tous ceux qui le souhaite, dans ou hors de la commune.

Mais à l'instar des autres années, le fil s'est distendue pour certains, en raison de la maladie ou carrément cassé. C'est ainsi que nous rappelons à notre souvenir notre ami Marcel HIBERT Président de notre association et unanimement apprécié.

70 adhérents ont participé aux activités qui leur furent proposées durant l'année 2017.

Activités qui ont commencé comme tous les ans, par la tenue de l'Assemblée Générale le **14 janvier 2017**. Avec l'adoption du rapport moral et d'activité et Quitus au trésorier, un Conseil d'administration qui est aussi le Bureau du Fil Andrée a été élu.

<u>Il est composé de</u>: José CECCARELLI Président, Michel BOISSIERE Vice-Président, Joaquin MARTI-NEZ Secrétaire, Françoise THIEFFRY Trésorière, et de Moïsette MEDAL, Ginette MATHA, Suzy SAUREL, Michelle CAVRERO, Joël DELERIS, René LE GLOANNEC.

L'Assemblée s'est poursuivie par la présentation d'un diaporama sur notre voyage en Corse et se termina autour de la traditionnelle galette des rois.

Le **25 mars,** c'est dans la salle des fêtes que nous avons dégusté le chevreuil offert par nos amis chasseurs et préparé par le traiteur le « Gourmand Martiellois ».

Le **mardi 25 mai** avait lieu les Dicos D'Or du secteur 10 organisés par Génération Mouvement qui voyaient notre amie Suzy SAUREL se classer parmi les meilleurs.

Une sortie conviviale et instructive le **jeudi 15 juin** nous a conduits vers les Pigeonniers du Tarn.

Ce fut l'occasion de découvrir une vingtaine de pigeonniers et un patrimoine architectural intimement lié au savoir-faire de nos anciens. C'est dans la bonne humeur que cette journée s'est terminée.



Passé le temps des vacances, voici venu le moment du départ pour le pays des volcans et de l'eau, de la tradition et des grands espaces.

Du 14 au 17 septembre nous avons admiré et découvert les sites majeurs de l'Auvergne, son architecture, ses châteaux et cathédrales et son art de la table.

C'est la tête pleine de souvenirs que nous avons regagné Saint André en pensant déjà au voyage de l'année prochaine en Alsace du 19 au 25 septembre 2018. Des places sont toujours disponibles.



A peine rentré, le vendredi 22 septembre nous organisions pour la première fois, dans la joie et la bonne humeur, une après- midi pétanque qui se termina par la remise de coupes aux vainqueurs et le pot

de l'amitié.



Mais toute chose ayant une fin, c'est par notre traditionnelle Estofinado préparée de main de maître par Sébastien au « Relais Mont Le Viaur »que nous avons terminé nos activités 2017.



Durant toute cette année, les vendredis après-midi furent consacrés aux jeux de société dans la salle de l'Oratoire que nous a attribué la Mairie.

### **Gymnastique Volontaire**

L'association propose de garder la forme en pratiquant des exercices physiques appropriés à chacun de ses adhérents.

Les cours ont lieu tous les **mercredis de 14h à 15h** (hors vacances scolaires) dans la salle polyvalente de St André avec Marie-France Albène , animatrice diplômée d'Etat.

#### **Composition du bureau:**

Présidente : Aurore Déléris : 0565658171 Secrétaire : Ginette Matha : 0565657830

Trésorière : Annie La garrigue : 0987873865

<u>Coût de l'adhésion</u>: 70 euros (assurance comprise)

Vous pouvez rejoindre le groupe à tout moment de l'année.

Nous vous souhaitons une bonne année 2018 ainsi qu'une bonne santé!

### Randonnées Mensuelles

A partir d'octobre, chaque 2ème dimanche après-midi de chaque mois à partir de 14 h, une randonnée est organisée d'environ 8 à 10 km, soit à partir de la mairie de St André ou de Laguépie, avec un covoiturage pour découvrir les chemins de nos campagnes.

Les randonnées se clôturent en mai par une randonnée suivi d'un repas, la dernière s'est passé à Vabre Tizac (le chemin de Garrigou) suivi du repas à l'auberge à la ferme "La Bouno Vido".



Pour tous renseignements, Anne-Marie MEDAL 06 89 28 84 95 ou annemariemedal@laposte.net

### Comité FNACA

Plus que vingt-six adhérents, veuves comprises, composent l'effectif du Comité des Anciens Combattants, car nous avons à déplorer les disparitions de :

- Marcel HIBERT, qui était Président du Comité depuis sa création en 1972
- Michel GIBLAIN

**19 Mars**: 55ème anniversaire du cessez le feu en Algérie le 19 mars 1962; cérémonie habituelle devant le monument aux morts, suivi du repas annuel.

**15 octobre** : Congrès Départemental à Rodez, le comité de St André était représenté.

11 Novembre : Cérémonie devant le Monument aux Morts pour l'Armistice de la guerre 1914-1918 : lecture/rappel des guerres par Mr André DALET, dépôt de gerbe, Marseillaise, un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.



... les années passent... et les anciens combattants sont de moins en moins jeunes...

Le comité FNACA souhaite à vous tous une bonne année et la meilleure santé possible pour 2018...

Et surtout plus de conflits, plus de guerres...



Depuis le 1er Téléthon, l'AFM-Téléthon rend compte chaque année de l'utilisation des dons et des actions qu'elle a réalisées. En 2016, le total des activités de l'AFM-Téléthon, tous financements confondus (issus de la générosité publique ou non), s'est élevé à 130.7 M€ dont 83% ont été consacrés à ses missions sociales : guérir, aider et communiquer (communication liée aux missions sociales)

#### A quoi servent les dons?

La réponse est multiple. Les actions menées par l'AFM ont notamment permis la réalisation de :

- 36 essais cliniques pour soigner une trentaine de maladies rares.
- **250 programmes de recherche**, dont certains très lourds, pluriannuels et réalisés en partenariat avec des instituts publics, tels l'Institut Pasteur ou l'INSERM, sont assurés. 50 bourses sont attribuées aux jeunes chercheurs.
- Un institut des biothérapies de 650 chercheurs regroupant quatre laboratoires (Institut de myologie, Généthon, Atlantic Gene Therapies et I-Stem) a été créé en 1996. Selon Serge Braun, il constitue "une vraie force de frappe" contre la maladie. "Les chercheurs sont au contact des malades, pratiquent des diagnostics et administrent des traitements".
- Des actions sociales d'aide aux malades et à leurs familles sont également mises en place. Il s'agit de mettre en place "des villages répit" pour les familles, d'organiser des structures d'accueil pour les malades ou d'aider les familles dans les démarches administratives, par exemple pour l'obtention d'un fauteuil", précise Serge Bran. Etc.

Ce dimanche 26 novembre plus de 100 personnes participaient au repas organisé par des bénévoles de la communes de St André et grâce aux dons des associations (Comité des Fêtes, Association de Chasse, Au Fil Andréen, Association des parents d'élèves), aux nombreux adhérents de la Gymnastique Volontaire, de l'Association Notre Dame de Laval et de nombreux particuliers de la commune qui ont participé à l'élaboration du repas sans compter de l'aide précieuse de la municipalité.

Jean-Yves PAUGAM, Nouveau délégué de l'A.F.M. du Najacois et Anne-Marie MEDAL déléquée communale

Pour la commune de Saint André de Najac grâce au repas organisé le 26 novembre 2017 à la salle des fêtes : 1669 euros se sont ajoutés aux dons en faveur du Téléthon »



José et Christian à la « soupe » «Les 2 Maîtres Soupiers »



Colette « la Reine du Civet »

# État Civil

#### **NAISSANCES**



MICHEL BERT Jim 22 novembre 2017

VAISSIÈRES Ethan 27 juillet 2017

BERTRAND Dylan 01 juillet 2017

#### **MARIAGE**



RICHARDSON Bryony - KELLY Robert 14 août 2017

#### **DÉCÈS**



#### Résidant sur la commune :

MASSÉ Georges 03 novembre 2017

GIBLAIN Michel 01 octobre 2017

DI LÉO Marcelle vve ASONI 05 mai 2017

BOSC Gérard 26 mars 2017

BARRIA-SERRES Danielle 10 mars 2017

BAILLOEUIL Christiane vve FASQUEL 09 février 2017

HIBERT Marcel 04 janvier 2017

Mentions: (sont né(e)s ou ont vécu à St André)

RAYMOND Marie vve FREZIÈRES 25 octobre 2017

RICOUS Pierrette vve ROUMAGNAC 15 janvier 2017

# Le mot des pompiers de Laguépie



En 2017, les pompiers du centre de secours de Laguépie ont effectué **274** interventions dont **9** sur la commune de St André.

En raison de la grande sécheresse de la végétation et d'un vent violent, les feux de forêt ont été nombreux cet été dans le département de l'Aude, le Vaucluse, le Var et les Bouches du Rhône. Certains de nos pompiers y sont partis en renfort.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle recru au centre de secours de Laguépie, Monsieur Jean-Sébastien MAS, ainsi que 4 anciens JSP (Jeune Sapeurs Pompiers) : Clotilde LUCATELLI, Jérémy CORLUOGLU, Adrien COISNE et Aymeric CROS.

Après 35 années de bons et loyaux services, le lieutenant, colonel, pharmacienne, Madame Marie-Pierre PALOBARD a fait valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 2018.

### **Installation**



# Fêtes de village/Repas des voisins

### canabral



08/08/17

# Belpech



Cette année, la fête de Belpech était le 9 juillet. Date mémorable pour Dominique et Clairette Franques puisque c'était le jour de leur 40ème anniversaire de mariage!... eh oui! le temps passe!!!....et, comme 40 ans plus tôt, il pleuvait ce jour-là.

Nous avons donc dû improviser un coin du hangar de Mr et Mme Pike, où se passe le repas chaque année, pour prendre l'apéro à l'abri. Mais ce fut une belle journée malgré tout. Au menu le "coufidou", plat typique de l'Aubrac, qui se dégustait autrefois lors des fêtes de fin d'année ou à Pâques.

# Béteille



Depuis 2 ans, 1er rendez-vous de l'année, un après-midi goûter avec des jeux, des gâteaux et un p'tit coup à boire.

Cette journée a eu lieu le 19 mars.



Le repas de Béteille a eu lieu exceptionnellement le 9 septembre.

Les plus frileux se sont mis au chaud à l'intérieur.

Les béteillois et les béteilloises tiennent à remercier chaleureusement les chasseurs pour nous permettre d'accéder à leur maison.



Un repas a eu lieu à « La Fage » le 04 août et un autre à « La Boucarie ».

# La Borie de Rouergue





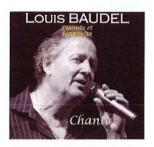
Le repas a eu lieu le 29 juillet au soir.

Les photos ont été prises par Rémi ANDRIEU avec son drone.



### **Animation dans la commune**

Monsieur et Madame CAVRERO de « La Borie de Rouergue » organisent régulièrement des concerts, spectacles...au profit de l'Amicale des Ceintures Noires du judo club raincéen (93).



Le meilleur de la Chanson Française

AZNAVOUR, BARBARA, BRASSENS BREL, CABREL, DASSIN, DELPECH FERRAT, GUICHARD, NOUGARO...

Dimanche 8 Avril - à 15 h.30

**Participation: 10 euros** 



Dimanche 3 Juin à 15 h.30

La Borie de Rouergue (Saint André de Najac)







à « La Grange aux Chansons » chez Michèle et Pierre (spectacle privé)

Participation: enfants 8 euros-adultes 12 euros

Réservation obligatoire : 05 65 29 71 12



Dessin réalisé par les enfants du primaire en 2016/2017

Mairie de Saint André de Najac

Ouverte les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14h à 17h

Tél: 05.65.65.73.19

commune.standredenajac@orange.fr